

à Digby et \$475,000 à St-Jean. A ce rythme, il faudra 10 ans pour terminer ce projet, mais toutefois, on nous l'a promis. On a dit à maintes reprises qu'il était indispensable d'améliorer les installations à cet endroit et que nous les obtiendrions sous peu, mais rien ne se fait actuellement et les travaux ne débiteront pas d'ici plusieurs années.

C'est un autre exemple de l'absence de planification. On fait des promesses qu'on ne tient pas. Un grand nombre de personnes travaillent à la manutention des marchandises à Digby et à St-Jean. Qu'arrivera-t-il à ces gens, lorsque le nouveau navire sera construit? Je suppose qu'ils seront sans travail. Offrons-leur une autre solution.

Permettez-moi de rappeler au gouvernement certaines promesses faites à une réunion de Digby, alors qu'un des orateurs avait déclaré qu'il était nécessaire d'améliorer les installations de transport, d'agrandir les quais et d'avoir des rades plus convenables. D'après ce que M. Stewart, candidat libéral dans ma circonscription, a dit au public, si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse décidait qu'un passage en eau profonde est nécessaire, il faudrait qu'il participe à l'élaboration des plans de façon que tous les projets d'installations portuaires soient aussi utiles que possible. Par ailleurs on a dit lors d'une autre réunion, que les installations portuaires étaient l'armature de l'économie de notre région. Tous nos efforts doivent porter sur l'amélioration constante de ces installations, si nous voulons avoir notre part des ressources de l'océan. Ce n'est pas moi qui ai dit cela, c'est mon adversaire, alors qu'il était secrétaire parlementaire du ministre. Je souhaiterais que l'on procède à une nouvelle répartition des crédits sur une base plus juste. On nous avait promis un transbordeur dans quelques mois. Les quelques mois en question sont écoulés et les avis d'adjudication n'ont pas encore paru, mais si je dois en croire ce qu'on me dit cela ne tardera plus.

J'espère que le ministre va examiner certaines de mes propositions et que, de concert avec d'autres ministères, il va élaborer des projets à long terme pour résoudre les problèmes des pêcheurs. Nous ne demandons pas que tout se fasse cette année, mais nous aimerions savoir quels projets sont prévus pour l'an prochain.

M. Gilbert: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à féliciter le ministre de sa nomination et à lui souhaiter de demeurer en

[M. Comeau.]

fonctions quatre années pleines. Nous espérons bien qu'il n'a pas l'intention d'aller à l'autre endroit parce que le ministère qu'il dirige est très important et exige, à sa tête, un ministre de sa trempe.

Au début de son allocution, il a parlé d'un relâchement des tendances inflationnistes dans l'industrie de la construction. Cela va directement à l'encontre de ce que l'ancien ministre disait, l'an dernier, lorsqu'il a présenté ses prévisions budgétaires au comité permanent:

● (8.30 p.m.)

Nous prévoyons que ces nouveaux projets de construction pour l'année 1967-1968 soulageront un peu l'industrie du bâtiment, dont l'activité est au ralenti.

Je tiens à attirer l'attention du ministre là-dessus. D'une part un ancien ministre fait état d'un ralentissement de la construction et d'autre part l'actuel ministre veut modérer les tendances inflationnistes dans l'industrie du bâtiment. Celui-ci a parlé aussi d'améliorer des immeubles pour répondre à l'accumulation des documents. Nous en sommes peut-être à la génération de la paperasse. Je me demande si le ministre veut battre le record de reproduction de documents au sein du cabinet. J'espère qu'il n'y tient pas. Il a repris une expression très en vogue ces jours-ci: la coordination modulaire. Il pourrait peut-être nous en préciser le sens.

Je pensais que ces crédits auraient été renvoyés au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics vu la nécessité d'un plus ample examen qui obligerait les fonctionnaires du ministère à nous fournir certaines explications. Je me rappelle que ces fonctionnaires étaient venus en foule l'année dernière témoigner devant le comité permanent. Je remarque qu'ils sont peu nombreux ce soir dans la tribune et il serait réconfortant de pouvoir compter sur eux pour répondre à nos questions.

Autre élément important, j'ai pensé que nous pourrions examiner la réorganisation ministérielle à la lumière de l'activité des diverses directions. Comme vous le savez, le remaniement visait à décentraliser l'autorité en la répartissant entre 6 régions et 18 districts. L'organisation de l'administration centrale, autrefois fondée sur les fonctions à remplir, l'est aujourd'hui sur les étapes successives de la réalisation des projets. Il y a trois directions: celle des programmes et de la planification; celle de la conception; celle de la construction et du fonctionnement.